

Québec, le 1^{er} février 2010

Monsieur Claude Béchar
Ministre responsable de la Réforme
des institutions démocratiques
Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques
et à l'accès à l'information
Édifice H, 2^e étage, bureau 2.400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Objet : Commentaires préliminaires de la Fédération Québécoise des Municipalités relativement au projet de loi n° 78

Monsieur le Ministre,

C'est avec enthousiasme que nous vous transmettons les commentaires préliminaires de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relativement au *Projet de loi n° 78 Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*. Nous profitons également de cette occasion pour vous exprimer notre intérêt à participer aux auditions publiques qui seront tenues par la Commission des institutions à compter de la mi-février.

Comme la FQM le mentionne fréquemment, le Québec est riche de sa diversité. Il est composé d'une métropole, d'une capitale et de vastes régions moins densément peuplées. Dans la réflexion concernant l'élaboration d'une carte électorale, cette mosaïque appelle à la modulation afin d'arrimer les principes de représentation populaire et territoriale. Ainsi, les particularismes socioculturels, économiques et environnementaux sont autant d'aspects qui nécessitent un ancrage territorial en matière de représentation politique. Ce respect de notre diversité s'inscrit ainsi parfaitement dans notre volonté commune de tout mettre en œuvre pour assurer l'occupation dynamique du territoire.

Comme en font état le communiqué de presse émis par la Fédération lors du dépôt du projet de loi n° 78 et les nombreuses autres interventions dans les médias, la FQM est ravie de constater que ses demandes ont trouvé écho au sein de votre gouvernement. Les mesures proposées sont conformes à notre principale demande, à savoir qu'aucune région ne perdra de député, ce qui permettra d'assurer la représentativité effective de chacune d'entre elles. La FQM se réjouit par conséquent de la proposition du ministre de garantir le nombre actuel de sièges par région administrative et d'assurer dorénavant le respect de leurs frontières territoriales dans la délimitation des circonscriptions. Nous saluons donc votre proposition apportant des solutions qui vont au-delà des considérations mathématiques et qui permettront d'assurer l'accès de tous les citoyens à leur député, en milieu rural comme en milieu urbain, ce qui était mis en péril par le projet de réforme présenté précédemment par le président de la Commission de la représentation électorale.

...2

...2

En définitive, parce que nous croyons que les mesures proposées dans le projet de loi n° 78 tiennent compte des réalités territoriales de l'ensemble du Québec, nous souhaitons qu'il soit adopté dès la session législative du printemps 2010.

Nous désirons toutefois vous sensibiliser sur l'importance de ne pas ouvrir la porte à un effritement progressif du poids politique des régions rurales à l'Assemblée nationale. Concrètement, si la FQM considère qu'il y a une justification derrière le choix du gouvernement d'ajouter trois sièges pour les régions présentant une forte croissance démographique, elle vous sensibilise sur l'importance de ne pas préconiser systématiquement cette avenue à chaque exercice de révision. Ainsi, nous souhaitons, dans le cadre des modifications ultérieures de la carte, que la représentation électorale ne soit pas fondée seulement sur des considérations d'ordre démographique, mais qu'elle puisse inclure au même niveau les considérations géographiques et sociologiques. La FQM y voit en ce sens une amorce de modulation que nous devons poursuivre.

Par ailleurs, la FQM ne peut s'opposer aux mesures du projet de loi visant à assurer un financement des partis politiques plus transparent tant aux niveaux provincial, municipal que scolaire. Il en va de la santé de notre démocratie de poser des actions concrètes rapidement afin de rétablir la confiance des électeurs.

Nous demeurons disponibles pour collaborer avec votre gouvernement à la mise en œuvre du projet de loi n° 78 et nous vous réitérons une fois de plus notre intérêt à vous soumettre nos commentaires lors des audiences publiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



BERNARD GÉNÉREUX
Président

SC/lm

c. c. M. Robert Dutil, ministre du Revenu du Québec